Document generated on 10/12/2024 1:35 a.m.

**Cap-aux-Diamants**
**La revue d'histoire du Québec**

# Entre mode et modestie
## Sexe et pudeur chez Dupuis frères

Sylvie Raymond

Number 40, Winter 1995

Les grands magasins, un nouvel art de vivre

URI: https://id.erudit.org/iderudit/8679ac

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)
1923-0923 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Raymond, S. (1995). Entre mode et modestie : sexe et pudeur chez Dupuis frères. *Cap-aux-Diamants*, (40), 45–47.

Tous droits réservés © Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

## ENTRE MODE ET MODESTIE

# SEXE ET PUDEUR CHEZ DUPUIS FRÈRES

**La publicité de Dupuis Frères est ambiguë, tout comme l'attitude des jeunes clientes peut-être...**

par Sylvie Raymond

POUR UN GRAND MAGASIN COMME DUPUIS FRÈRES, la publicité dans les journaux est essentielle pour rejoindre, informer et séduire les acheteurs. Par le fait même, elle nous offre une vision différente des contradictions et des tensions que connaît une communauté, par exemple la dualité mode-modestie dans le vêtement sportif féminin.

### Une mode choquante

À partir des années 1920, la mode féminine connaît des modifications radicales et irréversibles. Les jambes, les bras et la gorge se dénudent et, dès 1929, les vêtements galbent le corps. Parallèlement à ces lignes générales, se répand une mode «sportive» caractérisée par des vêtements encore plus courts, aux tissus légers et moulants, comme le short ou le maillot de bain. Devant ces changements, l'Église catholique s'affole, dénonce et condamne ces modes qu'elle qualifie de «sensualistes», d'«indécentes», bref, d'«immodestes». Au Québec, on met sur pied, en 1927, la Ligue catholique féminine (LCF) dont l'objectif est de promouvoir la modestie féminine. Le clergé demande aussi aux grands magasins francophones «dont les dirigeants sont catholiques» de vendre des vêtements décents et de respecter les règles de la modestie dans leur publicité.

Compte tenu de ses nombreux liens avec l'Église catholique québécoise, il est surprenant de constater que Dupuis Frères adhère très peu à ce mouvement pour sa publicité du vêtement sportif féminin dans le journal *La Presse*. En effet, si les premières allusions directes à la modestie débutent en 1935, elles seront par la suite peu nombreuses, sporadiques et prendront fin en 1949. En fait, Dupuis Frères illustre les modes en utilisant des personnages féminins très stéréotypés dont les pratiques vestimentaires et les comportements sont assez peu conformes aux prescriptions du clergé.

### La garde-robe des sportives

Les «élégantes sportives» de Dupuis Frères sont jeunes, souvent blondes, aux traits délicats, sveltes et aux mensurations quasi parfaites. Pour le magasin, ces femmes sont «belles», «élégantes» et «d'allure distinguée». De plus, elles sont très actives et semblent libres de disposer

«Le monde à la plage selon la Ligue Catholique Féminine». «La Presse», 29 mai 1935, p. 32.

de leur temps comme bon leur semble. Durant la saison estivale, elles partent en vacances ou en fin de semaine. Pendant cette période, où elles vivent «une autre existence», ces jeunes femmes pratiquent des activités sportives. Leur préférence va surtout à la baignade, suivie de très loin par la bicyclette, le tennis, le golf et les excursions en bateau.

Pour le vélo, sur le court, le terrain de golf ou pour canoter, elles préfèrent porter des vêtements de sports et de jeux «jeunes et populaires». Cette garde-robe se compose de shorts, de jupes au-dessus des genoux, de blouses ou chandails à manches courtes, de pantalons; tous des vêtements moulants qui soulignent les formes. D'ailleurs, ce que Dupuis propose à ses clientes comme des ensembles parfaits pour le sport, est précisément ce qui est contesté ou proscrit par le clergé. À ce sujet, le cardinal Villeneuve écrit, en 1946, dans une lettre pastorale signée par tous les évêques de la province: «trop de jeunes filles acceptent facilement les raccourcis indécents, parfois provocateurs [...]. Trop d'entre elles s'exhibent en "short" encore timidement sur la rue mais avec sans-gêne au jeu![...] Immodestes de leur nature même, ces vêtements doivent être bannis de nos mœurs, même dans les sports. Notons de plus que le port du pantalon sous le moindre prétexte [...] n'est pas digne d'une vraie chrétienne». Ces «croisades de pureté» ne semblent pas vraiment affecter la publicité de Dupuis.

«Tenue plus ou moins modeste... mais attitude modeste». «La Presse», 16 juin 1939, p. 36.

«Soyez vêtue avec goût durant la saison active qui s'annonce». «La Presse», 15 mai 1942, p. 44.

### Du maillot de bain «censuré»...

Une exception toutefois, le maillot de bain. Il faut dire qu'à l'époque, celui-ci s'attire souvent les foudres du clergé et donne lieu à des actions concrètes. Parce que ces maillots proviennent des États-Unis, l'abbé Panneton dira, en 1932, qu'ils symbolisent en quelque sorte «l'indécence» d'un pays «où la famille et les âmes se meurent, noyées dans le sensualisme». Au cours de la même année, le cardinal Villeneuve stipule dans une ordonnance que «les costumes de bain pour personnes du sexe féminin doivent être suffisamment haut sur la poitrine et les épaules pour éviter tout semblant de provocation [...]. Le maillot devrait être recouvert d'une jupe qui aille à peu près jusqu'aux genoux. Il serait même à souhaiter que tel costume vînt à comporter comme autrefois une sorte de large manteau qui voile le relief des formes du corps [...]». Deux ans plus tard, la LCF «fait des démarches auprès des fabricants et marchands de costumes de bain, pour obtenir la mise en vente de costumes plus convenables». Le maillot de bain approuvé par la LCF est mis en vente dès 1935 et est confectionné par la Regent Knitting.

La maison Dupuis Frères ne tarde pas à proposer ce maillot «distingué», «élégant» et «sportif» dans sa publicité. De plus, le commerce se conforme aux désirs du clergé puisqu'il fait porter une mante à certains de ses personnages féminins, mante qui les cache en totalité ou en partie et que le magasin présente comme «un vêtement indispensable, décent et pratique pour se rendre à la plage». Mais cette concession de Dupuis Frères au mouvement de modestie reste ambiguë car la mode ne suit pas cette tendance.

### ...Au maillot de bain «indécent»

En effet, entre 1936 et 1949, le nombre des scènes de baignade faisant référence aux vêtements modestes est si peu élevé que leur succès semble être extrêmement mitigé auprès des clientes du magasin. Ceci se confirme d'ailleurs par l'abondance des images proposant des maillots américains destinés «aux jeunes filles et aux jeunes femmes». Durant toute cette période et malgré des transformations mineures dans leur coupe, ces maillots de bain mettent tous en valeur les charmes féminins. Parce qu'ils sont plus courts, que leur décolleté est plus profond et qu'ils soulignent de façon significative la poitrine, la taille et les hanches, ces maillots de bain sont «indécents». Comme l'affirmait E. Hocedez, «être immodeste c'est attirer l'attention sur le côté sexuel de la nature».

«À remarquer le costume deux pièces qui vous met en valeur, mesdames». «La Presse», 7 juin 1945, p. 36.

«Alors que l'un est moulant, l'autre est distingué et sportif». «La Presse», 12 juillet 1949, p. 32.

Ceci est d'autant plus vrai que, par delà la baignade, ce sont «les plaisirs de la plage» que Dupuis Frères propose par l'entremise de ces «élégantes sportives»: de longues «heures à passer au soleil», à se promener, à courir sur la plage ou sur le bord de la piscine, à jouer au ballon, à danser, mais surtout à se faire bronzer «étendues sur le sable fin».

Assez paradoxalement, toute cette activité «non aquatique» apparaît même dans les images qui proposent le costume de bain approuvé par la LCF, ce qui contredit ou, à tout le moins, remet grandement en question sa modestie puisque le clergé réprouve vigoureusement toute activité «dans cette absence de costume». De plus, ces «élégantes sportives» prennent souvent des poses «lascives» qui mettent en valeur leur formes parfaites accentuées par l'étroitesse du vêtement. Ces femmes semblent donc faire peu de cas des «périls moraux» qu'elles encourent en se vêtant de la sorte. Dupuis Frères ne tombe cependant pas dans le dangereux piège de la promiscuité sexuelle; en effet, dans ces scènes, les admirateurs sont le plus souvent absents. Mais ce rôle est peut-être dévolu au lecteur...

La mode l'emporte donc sur la modestie dans la publicité du vêtement sportif féminin de Dupuis Frères, et cela, même si le grand magasin montréalais, si facilement associé à l'Église catholique propose, à quelques reprises, le port du maillot de bain approuvé par la LCF et de la mante. Ces résultats sont-ils représentatifs de la réalité? Les lacunes de la recherche concernant cette dualité mode-modestie ne nous permettent guère de le dire. ♦

Pour en savoir plus:
Jean Hamelin; Nicole Gagnon. *Histoire du catholicisme québécois*, volume 3, tome 1 (1898-1940). Montréal: Boréal Express.

E. Hocedez. «Pour la modestie chrétienne», *Nouvelle revue théologique*, tome 52, nº 1 (janvier 1925), p. 396 à 413.

La Ligue catholique féminine. «Hygiène et costume de bain», *L'enseignement primaire*, vol. 55, nº 7 (mars 1934), p. 496.

Lettre pastorale collective. «Croisade de pureté», *Mandements des Évêques de Montréal*, tome XIX, 1946, p. 495 à 522.

Cardinal Villeneuve. «Ordonnance de S.É. le card. Villeneuve sur les plages et les bains publics». Citée dans Abbé Georges Panneton, *Les dangers des vacances*, Montréal, L'œuvre des tracs, nº 157 (juin 1932), 16 p.

**Sylvie Raymond** est étudiante à la maîtrise en ethnologie à l'Université Laval.